

Actuellement en Franche-Comté, on estime à 18000 le nombre de salariés travaillant dans le secteur social. Afin de mieux connaître ces professionnels il a paru particulièrement pertinent de s'intéresser en premier lieu à une catégorie spécifique, celle du personnel socio-éducatif, c'est-à-dire ceux qui travaillent dans les établissements et services spécialisés. Ce travail n'est pas nouveau puisqu'en 1993 était réalisée une enquête identique. Il s'agissait de faire le point sur la répartition des postes socio-éducatifs du point de vue de la situation géographique des établissements, des types d'établissements, de la répartition entre les catégories de personnel, des postes pourvus et non pourvus. Il nous a paru particulièrement intéressant de réitérer cette enquête 10 ans plus tard afin de fournir une information détaillée (dénombrement, formation...) sur l'évolution du personnel socio-éducatif en Franche-Comté.

Les postes socio-éducatifs en Franche-Comté

Sur l'ensemble des établissements ayant répondu au questionnaire, on obtient 2515 postes socio-éducatifs budgétisés (équivalent temps plein). Les chiffres du tableau ci-dessous ne tiennent pas compte des postes diplômés et des postes non diplômés.

La catégorie des ES occupe le plus de postes (844,09) soit 33,56 % sur la totalité des postes comptabilisés. En seconde position, on trouve les AMP qui occupent 617,15 postes, soit 24,53% des postes. Ces deux professions à elles seules occupent plus de 58% des postes socio-éducatifs en Franche-Comté. Viennent ensuite les ME avec 282,5 postes, soit 11,23% des postes.

En revanche, les éducateurs scolaires, les animateurs DEFA, les EJE et les éducateurs sportifs se partagent les plus faibles effectifs, ils rassemblent 125,68 postes. Le faible pourcentage des animateurs DEFA s'explique par le peu de questionnaires envoyés aux établissements susceptibles d'en employer (notamment les MJC).

En comparant avec l'étude réalisée en 1993, les tendances ont peu changé puisque les catégories dominantes, en termes d'effectif, demeurent les mêmes. Néanmoins, on peut noter que même si c'est la catégorie la plus importante, le nombre d'éducateurs spécialisés n'a augmenté que de 1,4%. En revanche, et il s'agit là d'une remarque relativement intéressante, le nombre d'AMP a plus que doublé en 10 ans (+157,8%). Ceci est directement lié au fait d'une politique de formation autour des niveaux V. Les éducateurs scolaires, quant à eux, ont diminué de plus d'un tiers (-39,2%) ainsi que les pré-stagiaires (-35,5%) et les assistants de service social (-42,1%).

On observe globalement une hausse des chiffres puisque l'on passe de 2077,26 postes en 1993 à 2515,14 en 2003, soit une augmentation de 21,1%, à partir d'un nombre d'établissements quasiment équivalent.

Cependant, toutes les catégories professionnelles n'ont pas connu la même évolution en terme d'effectifs. Ainsi, les assistants de service social, les éducateurs

Les postes éducatifs en Franche-Comté en 1993 et 2003

	Nombre de postes 1993	%	Nombre de postes 2003	%	Evolution 1993/2003
Assistant de service social	121,7	5,86	70,48	2,80	-42,1%
Educateur scolaire	27,25	1,31	16,56	0,66	-39,2%
Préstagiaire	120,5	5,80	77,7	3,09	-35,5%
Animateur	27,25	1,31	21,08	0,84	-22,6%
Educateur de jeunes enfants	34	1,64	33,91	1,35	-0,3%
Educateur spécialisé	832,3	40,07	844,09	33,56	+1,4%
Educateur technique spécialisé	126,6	6,09	137,2	5,45	+8,4%
Moniteur d'atelier	172,5	8,30	189,51	7,53	+9,9%
Chef de service	129,5	6,23	171,04	6,80	+32,1%
Moniteur éducateur	208,77	10,05	282,56	11,23	+35,3%
Educateur sportif	37,49	1,80	54,13	2,15	+44,4%
Aide médico-psychologique	239,4	11,52	617,15	24,53	+157,8%
TOTAL	2077,26	100,00	2515,41	100,00	+21,1

scolaires, les pré-stagiaires, les animateurs et les éducateurs de jeunes enfants sont moins nombreux qu'il y a 10 ans. Toutefois, nous devons émettre quelques réserves : les chiffres concernant les ASS, par exemple, doivent être relativisés par le fait que le plus gros des effectifs de cette profession n'apparaît pas dans le listing des établissements enquêtés. Le choix était en effet de s'adresser aux structures essentiellement éducatives. Cependant, si ce chiffre devait se confirmer, il serait possible d'avancer un « désengagement » du secteur social dans les établissements et services éducatifs.

Certaines catégories ont connu des augmentations significatives : +41,54 postes en dix ans pour les chefs de services, + 73,79 pour les ME et une explosion de 377,75 postes supplémentaires chez les AMP. Les éducateurs spécialisés n'ont connu qu'une évolution de 1,4% en 10 ans.

Les niveaux de formation

En ce qui concerne les niveaux de formation(*), nous constatons en dix ans une augmentation des « extrêmes », c'est-à-dire du niveau II représenté par les chefs de service (+32,1%) et du niveau V représenté par les aides médico-psychologiques (+157,8%).

On remarque également une augmentation du niveau IV, mais surtout une diminution du niveau III (-2,4%). On pourrait ainsi émettre l'hypothèse que la diminution du nombre de poste de niveau III est compensée par l'augmentation du nombre de postes de niveau II. Ce constat a été vérifié notamment par la M.I.R.E.(**) qui a mis en évidence, dans une pyramide des emplois, l'émergence des chefs de service et des ingénieurs sociaux (ces derniers ayant une trajectoire très diversifiée et souvent hors le champ social traditionnel), l'effritement des professions historiques (de niveau III) qui se stabilisent autour de 30% des effectifs totaux des professionnels, l'augmentation très nette des professionnels (niveau IV et V) et des nouveaux métiers, évalués entre 60 et 70 % des professionnels. Parallèlement Michel Chauvière et Didier Tronche (***) appellent à la vigilance sur le risque de déqualification du secteur social. Et l'évolution des chiffres que nous avons pu observer sur 10 ans tend à cette déqualification.

Les postes par catégories professionnelles et par département

	Doubs	Haute-Saône	Jura	Territoire de Belfort	TOTAL	% TOTAL
Chef de service	74,99	41,55	43,5	11	171,04	6,80
Educateur spécialisé	364,64	212,86	203,68	62,91	844,09	33,56
Educateur technique spécialisé	50,24	34,96	35	17	137,2	5,45
Moniteur éducateur	95,6	80,11	69,4	37,45	282,56	11,23
Moniteur d'atelier	81,81	62,7	41	4	189,51	7,53
Educateur de jeunes enfants	8	11,66	8	6,25	33,91	1,35
Educateur scolaire	1	7,42	3,75	4,39	16,56	0,66
Educateur sportif, professeur d'EPS	24,15	17	6,1	6,88	54,13	2,15
Préstagiaire	29,45	21,5	20,5	6,25	77,7	3,09
Animateur DEFA	7	4,5	6,08	3,5	21,08	0,84
Assistant de service social	26,14	18,91	21,88	3,55	70,48	2,80
Aide medico-psychologique	296,87	152,25	135,78	32,25	617,15	24,53
TOTAL	1059,89	665,42	594,67	195,43	2515,41	
% TOTAL	42,14	26,45	23,64	7,77		100

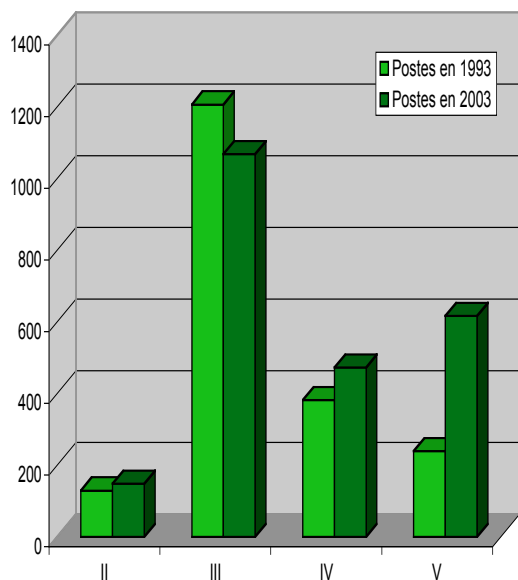
diminution du nombre de postes de 9,6% dans le Territoire de Belfort.

Si nous retenons les catégories à fort effectifs, sur lesquelles nous pouvons avancer des analyses plausibles, ce sont les AMP, et ce pour les quatre départements, qui ont vu leur nombre de postes augmenter fortement. Mais ceci ne s'est pas fait de manière homogène : les pourcentages entre les départements varient de 99,4% à 416,1%. D'autre part, si nous constatons une augmentation du nombre de ME dans tous les départements, force est de constater que ce n'est pas le cas pour les ES qui sont en diminution de 11,3% dans le Jura et de 27,5% dans le Territoire de Belfort.

Le taux d'équipement par département

L'indice utile de construire est le taux d'équipement par département, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de travailleurs sociaux et la population globale ramenée à 1000 habitants. Ce critère est indicatif, il ne tient pas compte des différences structurelles éventuelles entre les différentes populations des départements qui peuvent jouer sur les politiques

Les postes socio-éducatifs en 1993 et en 2003 (chiffres en effectif)



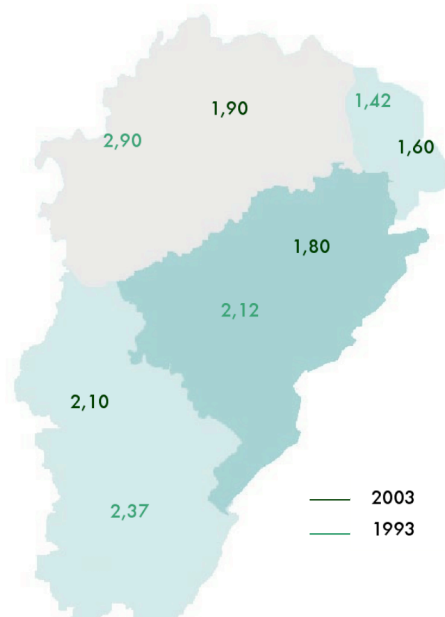
Les postes socio-éducatifs par départements

L'enquête a permis de cerner l'équipement éducatif par département.

Au niveau des départements, c'est le Doubs qui concentre la majorité des effectifs du personnel enquêté avec 42,14%. Viennent ensuite la Haute-Saône, 26,45%, le Jura avec des taux d'effectifs à peu près équivalents, 23,64%, et le Territoire de Belfort qui arrive très loin derrière avec un taux d'effectif du personnel socio-éducatif équivalent à 7,77%.

Mais les différences entre les départements ne traduisent pas forcément une inégalité. Il faut néanmoins constater que l'évolution du nombre de postes par département s'est inégalement répartie au cours des 10 dernières années. Ainsi en Haute-Saône, le nombre de postes a augmenté de 48,4%, de même que dans le Doubs, avec 20,9% et dans le Jura avec 10,9%. En revanche, force est de constater une

Taux d'équipement pour 1000 habitants



sociales et donc modifier les types d'équipement. Dès lors, on peut aisément imaginer que le nombre de travailleurs sociaux pour 1000 habitants dépend de ces facteurs et des priorités retenues dans les politiques sociales.

En comparaison avec l'étude réalisée en 1993, nous pouvons remarquer une augmentation générale du nombre des travailleurs sociaux en Franche-Comté pour 1000 habitants.

L'importance du Doubs dans nos résultats ne se traduit pas par un équipement en travailleurs sociaux plus important que dans les autres départements.

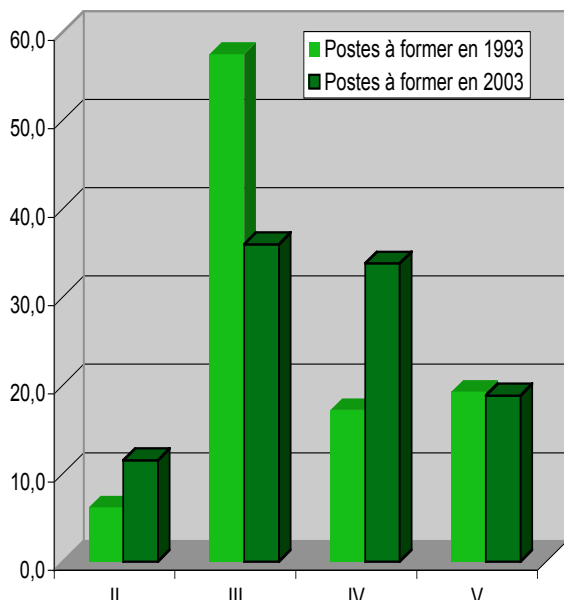
Ainsi, la Haute-Saône apparaît comme le département où il y a le plus de travailleurs sociaux pour 1000 habitants avec un taux d'équipement de 2,9 travailleurs sociaux pour 1000 habitants. Le Doubs et le Jura ont un indice de 2,37 et de 2,12. Le Territoire de Belfort n'a que 1,42 travailleurs sociaux pour 1000 habitants, soit une diminution de 0,2 par rapport à 1993. C'est le seul département qui a vu son nombre de postes éducatifs diminuer malgré une population croissante.

Mais soyons prudents et ne tirons pas de conclusion définitive. Ces résultats peuvent être liés au fait que nous ayons eu un taux de réponse de la part du Territoire de Belfort inférieur aux autres départements.

Les postes à former sur la région

Sur l'ensemble des établissements et en comparaison avec l'enquête de 1993, il convient de constater une baisse de 3,74% de postes à former. En rapportant l'ensemble des personnes à former au regard des effectifs, force est de constater que le personnel est

Postes à former par niveau (en effectifs)



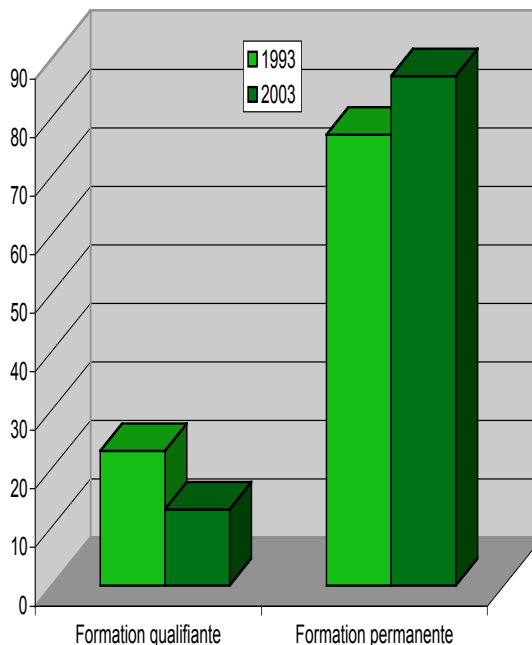
davantage formé qu'il y a 10 ans. En effet, il y avait un poste à former pour 5,8 salariés en 1993, aujourd'hui, 1 poste pour 7,3 salariés. Autrement dit le personnel

présent est non seulement plus nombreux, ce qui ne veut pas dire qu'il couvre l'ensemble des besoins, mais aussi plus diplômé.

Il apparaît que ce sont dans les professions de moniteur d'atelier, d'éducateur scolaire, de chef de service, d'éducateur technique spécialisé et animateur DEFA que la formation correspond à un véritable besoin si l'on admet un seuil de 10% des personnes à former par métier.

D'autre part, en dix ans, le besoin en formation des AMP a diminué de 23,3%. Il s'agit de la plus forte baisse. De même que pour les postes de ME et de ETS, on constate une diminution des postes à former de 5,35% et de 5,85%, même si pour ces derniers le nombre de postes à former reste important. En revanche, si le nombre des postes ES à former stagne, celui des chefs de service est en hausse de 10,13%, des animateurs de 11,86% et des MA de 18,25%.

La formation des personnel (en %)



Sur la formation des personnels

Avec un total de 1450 personnes, c'est près de la moitié du personnel socio-éducatif (46,24%) qui a bénéficié d'une formation en 2003. Sur l'ensemble de ces personnes, 87% ont suivi une formation permanente et 12% une formation qualifiante, c'est-à-dire débouchant sur l'obtention d'un diplôme. Autrement dit, parmi les personnes qui partent en formation, à peine plus d'une personne sur 10 suit une formation qualifiante. Toutefois, le nombre de personnes ayant suivi une formation en 2003 est en augmentation de plus de 12% en dix ans.

Les départs en retraite

Les réponses à la question du tableau « Départs en retraite dans les 5 années à venir » ne laissent

apparaître que de très faibles effectifs sur l'ensemble des questionnaires revenus. A ce titre, les chiffres sont purement indicatifs. Seuls 148,11 postes sur 2437,71 postes de travailleurs sociaux (nous avons volontairement omis les pré-stagiaires) recensés partiraient à la retraite dans ce délai.

Ce travail a permis également d'évaluer les secteurs qui devront faire face aux plus importants départs.

Ainsi, les établissements et services de travail protégé pour adultes handicapés et les établissements et

services pour l'enfance et la jeunesse handicapée verront respectivement partir 22,31 postes sur un total de 219 postes en place

dans ce secteur, et 55 postes sur 669,33 pour le secteur de l'enfance et de la jeunesse handicapée.

En revanche, les secteurs de l'hébergement et les services pour adultes handicapés et de réinsertion sociales sont les moins concernés par ces départs.

Concernant les catégories socio-éducatives, les ETS et les MA concentrent les plus forts pourcentages de départs proportionnellement au nombre de postes qu'ils occupent. En effet, 18 postes d'ETS sur 137,2 partiront dans les 5 années à venir et 25,81 postes sur 189,51 pour les MA.

Les chiffres issus de cette question ne laissent pas présager de forts déséquilibres dans l'ensemble de l'équipement socio-éducatif de Franche-Comté.

Plusieurs hypothèses pourraient expliquer ce décalage. La première est liée aux effets de la pyramide des âges qui pourraient ne survenir que dans un avenir plus lointain. Les premières structures du champ social ont trouvé naissance dans les années 70. Dès lors, dans 10 ans, les « premiers » travailleurs sociaux seront en âge de partir en retraite. La seconde est que la Franche-Comté est peut-être une région suffisamment à l'abri en terme d'équipement pour assurer le remplacement des personnes partant à la retraite. La troisième est la tendance des jeunes travailleurs sociaux qui, à l'instar des anciennes générations, resteraient moins longtemps sur un poste et changeraient souvent de lieux de travail au cours de leur carrière professionnelle.

Les départs en retraites : projection sur 2008 (en effectifs)

	Départ en retraite	Nombre de postes	% départ en retraite
Chef de service	14,5	171,04	8,48
Educateur spécialisé	62,3	844,09	7,38
Educateur technique spécialisé	18	137,2	13,12
Moniteur éducateur	4	282,56	1,42
Moniteur d'atelier	25,81	189,51	13,62
Educateur de jeunes enfants	0	33,91	0,00
Educateur scolaire	1	16,56	6,04
Educateur sportif, prof. d'EPS	1	54,13	1,85
Animateur DEFA	1	21,08	4,74
Assistant de service social	2,5	70,48	3,55
Aide medico-psychologique	18	617,15	2,92
TOTAL	148,11	2437,71	6,08

Méthodologie

Cette recherche a été faite à partir d'un questionnaire comportant 17 questions (essentiellement fermées) axées autour de trois points. Le premier concerne la situation géographique de l'établissement, le second les caractéristiques de l'établissement (population accueillie, ancienneté,...et enfin le personnel (postes diplômés, non-diplômés, départ en retraite...).

L'échantillon a été constitué à partir du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux. Cette base de données a permis de cibler non seulement les établissements, mais également les services.

A la suite de ces démarches, 336 envois ont été effectués. En retour, 191 questionnaires traitables (18 ont été rejetés, les établissements n'étaient pas concernés par l'enquête) concernant 217 établissements sont revenus soit un taux de réponse de plus de 64% après le travail de relance. Ce pourcentage est très satisfaisant car certains établissements n'ont pas retourné le questionnaire puisque n'étant pas concernés par l'enquête. En ce qui concerne la répartition des réponses par département, 44,5% viennent du département du Doubs, 26,7% du Jura, 20,4% de Haute-Saône, et 8,4% du Territoire de Belfort.

L'enquête menée en 1993 s'est basée sur 227 établissements. Compte tenu de la proximité de ces chiffres, nous avons considéré que certains résultats pouvaient être comparés, notamment en ce qui concerne les effectifs.

Le dénombrement prend en compte les personnes diplômées et les personnes non-diplômés. Ce qui a été retenu, ce sont les postes budgétés.

(L'intégralité du rapport est disponible sur le site de l'IRTS)

(*) Niveau II : chef de service ; niveau III : Assistant de service social, Educateur scolaire, Animateur, Educateur de jeunes enfants, Educateur spécialisé, Educateur technique spécialisé, Educateur sportif ; niveau IV : Moniteur d'atelier, Moniteur éducateur ; niveau V : Aide médico-psychologique

(**) « Observer les emplois et les qualifications des professions de l'intervention sociale », initié et piloté par la M.I.R.E (Mission Interministérielle de Recherche et d'Expérimentation (Ministère de l'emploi et de la solidarité), mis en œuvre par sept équipes de recherche, 1999.

(***) Michel Chauvière et Didier Tronche (sous la direction de), Qualifier le travail social, Paris, Editions Dunod, 2002

IRTS de Franche-Comté
4B rue Léonard d de Vinci
BP 2107
25051 Besançon Cedex
<http://www.irts-fc.fr>
contact : Gérard Creux
e.mail : creux.g@gni.asso.fr
Tél. 03 81 41 61 17